

PROGRAMME DE FORMATION

Le développement du patrimoine personnel en parallèle du patrimoine professionnel

Le monde des dirigeants d'entreprises se divise en deux catégories : ceux qui perçoivent des revenus pour développer un patrimoine privé (et qui investissent des flux après impôts, prélèvements sociaux ou cotisations sociales) et ceux qui développent un patrimoine privé au sein de leur groupe de sociétés. Si l'objectif recherché est clair (capitaliser au sein du groupe), il n'est pas simple de mettre en place la stratégie ad hoc en maîtrisant chaque étape : mécanismes de reports à l'occasion d'apport de titres, gestion financière au sein d'une structure à l'IS, maîtrise des dividendes et réserves, donations Dutreuil ultérieures etc. Il convient de bien connaître ces règles de fonctionnement et évidemment la fiscalité qui en résulte pour en connaître objectivement les conséquences. C'est le passage obligé pour conseiller vos clients avec pertinence. C'est aussi le passage obligé pour vous positionner pour le remploi des capitaux post cession...

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	• Avoir une pratique du conseil patrimonial • Connaissances significatives de la fiscalité des particuliers : dividendes, revenus fonciers • Connaissances de base de la fiscalité de l'IS : régime mère-filiale et titres de participations, distributions de dividendes • Connaissances de base sur les supports financiers ou immobiliers, au sein d'une société à l'IS
Objectifs:	• Acquérir une maîtrise opérationnelle sur le développement du patrimoine privé • Connaître les modalités de réinvestissement des capitaux logés au sein de la holding • Déterminer les conséquences d'une donation ultérieure et de cette organisation transmissive

Contenu pédagogique:

Les prérequis fondamentaux

L'imposition des dividendes personnes physiques et morales

La mise en réserve des résultats

Mise en oeuvre de la stratégie privée / professionnelle

- Conséquences fiscales d'un apport à une holding patrimoniale
- Les titres de participation

Placement de la trésorerie au sein de la holding

- Comptes titres, SCPI, us de SCPI, contrats de capitalisation

Exemple d'utilisation

Transmission préparée avec Loi Dutreil

Pour info : épargne salariale du dirigeant

Heures
reglementaires:

CGPI

- IAS/DDA : 2 heures

Notaires

- 2 heures | N° d'homologation CSN : 202101385

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Professionnels du patrimoine :

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'evaluation:

Quiz d'évaluation des acquis

Intervenants:

Richard Chalier, Directeur Technique Fidroit

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

